

**SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMEYRAT DU 25 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme BOUCHETEIL Emilie, Maire, sur convocation en date du 18 juin 2020.

Présents : Mesdames Messieurs BOUCHETEIL Emilie, AUGÉ Alain, BRINDEL Evelyne, VIALLE Marcel, BOUCHARÉL Joëlle, BOTELHO Florian, LAVAUD Annette, MAGNAUD Franck, COMBY Adeline, ROUGERIE Marc, CARVALHO Virginie, RENOU Julien, BRINDEL Marie-Claude, CHARDONNET Pierre, BRUNER Christine, CHARBONNEL Daniel, VIALATTE Patrick, LEYGNAC Monique, MIRAT Daniel.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme BRUNER Christine.

Cotisations 2020

A.D.I.L. : 101.50 €

Association des Maires de la Corrèze : 526.56 €

Association Tulle Solidarité : 330 €

Instance de Coordination de l'Autonomie : 3 489.20 €

Convention Fourrière S.P.A. : 2 000 €

Association Accueil de loisirs Lou Loubatou : 30 €

Corrèze Ingénierie : 1 105.20 €

Subventions aux associations année 2020

A.P.E. de l'école de Chameyrat 750 €

A.N.A.C.R. 53 €

Anciens Combattants 100 €

Association des donneurs de sang 35 €

B.C.P. de la Corrèze 65 €

Boule d'Or de Chameyrat 160 €

Club Chameyrat Amitiés 80 €

Club de Rugby 700 €

Comice Agricole 160 €

Coopérative scolaire 800 €

U.S.E.P. 19 100 €

F.A.L. 40 €

O.D.C.V. 45 €

P.E.P. 45 €

D.D.E.N. 35 €

Prévention routière 35 €

Société de chasse de Chameyrat 250 €

La Ligue contre le cancer 150 €

Chameyrat Culture Loisirs 80 €

Secours populaire français 50 €

Vote du taux des taxes locales

Reconduction, par rapport à l'année 2019, des taux des taxes locales pour l'exercice 2020 :

Taxe sur le foncier bâti : 9.15

Taxe sur le foncier non bâti : 74.37

Conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020 n°2019-1479, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année.

Vote du budget primitif 2020 / Commune

Fonctionnement : Dépenses / Recettes : 1 011 000 €

Investissement : Dépenses / Recettes : 704 000 €

Vote du budget primitif 2020 / Lotissement du Bourg

Fonctionnement : Dépenses / Recettes : 144 141.33 €

Investissement : Dépenses / Recettes : 142 041.33 €

Délégation au Maire pour la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée

Madame le Maire est chargée, par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L 2122-22, 4^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Madame le Maire rendra compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L.2122-23 du CGCT).

Commission Communale des Impôts Directs :

Une liste de 24 commissaires, à soumettre à la Direction des Services Fiscaux pour constituer la nouvelle commission communale des impôts directs, a été adoptée à l'unanimité.

CHAMEYRAT, le 2 juillet 2020.

Madame le Maire, Emilie BOUCHETEIL.

